

# OBSERVER ET SUIVRE LA PÊCHE AU QUOTIDIEN

## CONTACTS IFREMER

---

Direction de la Communication :  
[presse@ifremer.fr](mailto:presse@ifremer.fr)

Délégation Océan Indien :  
[delegation.reunion@ifremer.fr](mailto:delegation.reunion@ifremer.fr)

Hugues Evano :  
[hugues.evano@ifremer.fr](mailto:hugues.evano@ifremer.fr)

## MOTS CLÉS

---

recherche, innovation,  
appui aux politiques publiques

**L'exploitation durable des ressources est un enjeu prédominant pour la Réunion. Le suivi des activités de pêche sur l'île a été confié à la Délégation océan Indien de l'Ifremer en 2005. Il est réalisé au sein du Système d'Informations Halieutiques (SIH). Ce réseau d'observation, qui existe à l'échelle nationale, a pour mission de recenser les activités de la flotte de pêche et les espèces capturées. Les suivis à La Réunion, débutés en 2008, font l'objet de synthèses annuelles.**

## LE PROJET

---

- **Nom** : SIH (Système d'informations halieutiques)
- **Date** : depuis 2008 (réseau opérationnel)
- **Objectifs** : Mieux connaître les flottilles de pêche réunionnaises, leurs activités et les ressources exploitées, collecter et mettre à disposition les données relatives aux quantités pêchées et à l'effort de pêche déployé.
- **Résumé** : 197 navires de pêche étaient en activité à la Réunion en 2018. La majorité pêche à l'hameçon. La production totale estimée pour les flottilles réunionnaises est de 2 600 tonnes de poissons. Les principales espèces capturées sont des grands pélagiques (principalement espadon et thons).

## DÉROULÉ DU PROJET

---

Le suivi des pêches à la Réunion a nécessité de s'adapter au contexte local, notamment pour tenir compte du faible taux de retour des documents déclaratifs complétés par les professionnels de la pêche côtière, et de l'absence de criée. Les palangriers vendent leur pêche aux usines de transformation, mais les navires de la petite pêche côtière (moins de douze mètres) vendent directement à des mareyeurs, des restaurateurs ou des particuliers. Il a donc été mis en place une action d'observation des marées aux débarquements, qui consiste à enquêter auprès d'un échantillon de navires lors du débarquement des poissons, pour connaître les techniques utilisées (appelées métiers dans le milieu de la pêche), et reconstituer leurs captures et les efforts de pêche associées. Environ 8% des marées ont ainsi été échantillonnées en 2018. Ces observations s'ajoutent aux données des documents déclaratifs remplis par les pêcheurs, et à celles issues des usines de transformation, pour les navires de plus de douze mètres. Des mensurations sur les grands pélagiques sont également réalisées au débarquement.



La dorade coryphène est l'un des poissons les plus pêchés à La Réunion  
© Ifremer / DOI

## RÉSULTATS

Le suivi mené permet d'avoir une meilleure connaissance des flottilles de pêche basées à la Réunion, nécessaire à la conduite de nos missions de recherche et d'appui aux politiques publiques incluant la fourniture des données aux organisations régionales de gestion des pêcheries, notamment la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI).

En 2018, 197 navires étaient en activité. La majorité sont côtiers (activité principalement à moins de douze milles des côtes) et 21 sont des navires hauturiers de plus de douze mètres.

Quatorze métiers de pêche sont représentés, un même navire pouvant en pratiquer plusieurs. Ce sont presque exclusivement des techniques de pêche à l'hameçon, ligne à main et palangre en tête. Le chalutage est interdit à la Réunion et la pêche au filet et au casier est pratiquée par seulement 10% des navires.

Les navires de la petite pêche côtière ont débarqué environ 950 tonnes de poissons en 2018, une quantité comparable aux années passées. Les palangriers côtiers et hauturiers ont quant à eux capturé environ 1700 tonnes de grands pélagiques. Pour l'ensemble de la flotte réunionnaise, les principales espèces pêchées sont l'espadon et les trois espèces de thon (albacore, obèse et germon). Elles représentent à elles seules plus de 85% du tonnage annuel.

Les données collectées sur les grands pélagiques (thons, espadon, coryphène...) sont transmises à la Commission des thons de l'océan Indien, qui gère les stocks de ces poissons à l'échelle de l'océan.

## PORTEUR DU PROJET

- Ifremer

## ÉQUIPES IFREMER IMPLIQUÉES

- Unité Délégation océan Indien (La Réunion), en collaboration avec les équipes d'animation nationale du SIH

## PARTENAIRES

- Direction de la mer sud océan Indien (DMSOI)
- Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion

## FINANCEURS

- Union européenne et Etat (convention Data Collection Framework et Convention socle halieutique Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture — Ifremer)